



DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 février 2023

OBJET : Résiliation du lot 2 du marché « fourniture de produits d'hygiène et d'entretien » (n°2022-01)

Décision n° 23 02 01

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Maurice Lavagna, Michel Lottier Gérard Branda, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Monsieur Noël Albin

Absents : Messieurs Pierre Donadey et Jean-Marc Rancurel

Considérant que, par délibération n°22 05 01 en date du 09 mai 2022, le bureau communautaire a attribué le lot 2 « fourniture du couches » du marché fourniture de produits d'hygiène et d'entretien à l'entreprise Sodipec (Drap),

Considérant que ce marché a été conclu sans minimum et avec un maximum de 30 000 € HT sur 2 ans,

Considérant les demandes répétées du prestataire quant à l'augmentation de ses tarifs de 11,96% à 19,14% sans transmission d'un mémoire en réclamation tel que prévu à l'article I.2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières demandant la revalorisation de ses tarifs et démontrant qu'un fait générateur intervenu après l'établissement de l'offre a eu pour effet d'engendrer des surcouts rompant l'équilibre financier du contrat,

Considérant la lettre recommandée avec accusé réception en date du 03 février 2023 de l'entreprise Sodipec par laquelle celle-ci dénonce le marché,

Vu le B. du Cahier des Clauses Administratives Particulières listant parmi les pièces contractuelles le Cahier des Clauses Administratives Générales « Fournitures Courantes et Services » (arrêté du 30 mars 2021),

Vu les articles 38 et 40 du Cahier des Clauses Administratives Générales « Fournitures Courantes et Services » prévoyant qu'un acheteur peut mettre fin à l'exécution des prestations sur demande du titulaire avant l'achèvement de celles-ci,

Noël Albin, Vice-président en charge de la petite enfance propose la résiliation du lot 2 du marché « fourniture de produits d'hygiène et d'entretien » (n°2022-01) attribué à Sodipec.

Le Bureau, vu sa délégation, après en avoir délibéré,

- **Approuve** la résiliation du lot 2 du marché « fourniture de produits d'hygiène et d'entretien » (n°2022-01) attribué à Sodipec.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 9

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Maurice Lavagna, Michel Lottier Gérard Branda, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Monsieur Noël Albin

Contre : /

Abstentions : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA**

